

PETITE BIBLIOTHÈQUE D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES N° 5

PAUL DELESALLE

Les Deux Méthodes

1^{er} tome

Prix : 10 Centimes

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR

4, Rue Broca, Paris

La Cootypographie, Société Ouvrière d'Imprimerie
(Ouvriers Syndiqués)
100, rue de la République, Puteaux (Seine).

1903



LES DEUX MÉTHODES

DU SYNDICALISME

Les Deux Méthodes

du Syndicalisme



Depuis quelques années, nombreux sont les travailleurs qui comprenant qu'ils ne pourraient mettre un terme à leur triste condition d'exploités que par une action directe contre leurs exploités, se sont tournés vers les syndicats ouvriers en mettant une partie de leurs espoirs, dans la lutte entreprise pour substituer à la société capitaliste une société plus libre et plus harmonique.

Les syndicats ouvriers qui n'étaient, il y a à peine une vingtaine d'années, que de simples groupements s'occupant plus de mutualité que de revendications sociales, se sont peu à peu développés, leur rôle primitif, leurs tendances ont évolué et ils se présentent aujourd'hui comme autant de groupes d'opposition à l'avidité capitaliste.

Quoi qu'on en puisse dire, la délimitation est bien nette : D'un côté ceux qui, possesseurs des moyens de production : capitaux, usines, machines, etc., font travailler pour en tirer des bénéfices et qui ont à leur service toutes les forces coercitives que la société capitaliste tient à leur disposition. De l'autre côté ceux qui, ne possédant que leur force travail, sont obligés de louer leurs bras pour un salaire qui doit leur permettre juste de subvenir à leurs besoins, mais qui peuvent, lorsqu'ils le voudront, opposer aux moyens coercitifs dont disposent leurs antagonistes la force invincible du nombre.

Entre ces deux groupes, formant ce qu'il est convenu d'appeler « la société » il y a lutte continuelle,

l'intérêt de l'un se trouvant constamment en opposition avec l'intérêt de l'autre.

Pour résister à l'avidité toujours grandissante de ceux qui font travailler, les travailleurs, chaque jour plus conscients, se groupent corporativement, et ont formés ces union connues sous le nom de syndicats ouvriers.

Le groupement des travailleurs en syndicats est devenu, par sa nature même, le groupe d'opposition qui se dresse en face du patronat exploiteur.

Il doit, s'il ne veut pas faillir à sa mission, être continuellement en lutte contre lui. Les travailleurs ne sont exploités, ne se sont jusqu'à ce jour laissés tondre que parce qu'ils n'ont pu s'entendre, aucune force — si ce n'est celle de la faim — ne pouvant les obliger à travailler, lorsqu'ils ne le veulent pas. Ils seront donc, cela est indéniable, lorsqu'ils le voudront, les véritables maîtres de la situation. Les syndicats ont donc, surtout, pour mission de réunir, de coordonner les forces ouvrières éparses, et si dans chaque branche d'industrie les travailleurs parvenaient à se grouper, il en résulterait bientôt une force invincible contre laquelle toutes les combinaisons sur lesquelles reposent l'exploitation des travailleurs dans une société capitaliste disparaîtraient.

Une importante minorité de travailleurs l'ont compris. Les syndicats ouvriers sont dès maintenant majeurs, et les travailleurs aujourd'hui groupés sont en mesure d'exiger du patronat une amélioration immédiate de leur situation, et cela se traduit par les nombreuses grèves que nous enregistrons chaque jour.

Mais si les travailleurs sont en général d'accord sur le but « *la disparition du salariat et du patronat* » (1) et la transformation de la société capitaliste en une société communiste, il y a division sur l'efficacité des moyens les plus aptes pour arriver au but. Toutefois — et cela doit être dit — il ne s'agit plus, comme à la naissance du mouvement syndical,

(1) Statuts de la *Confédération Générale du travail* extrait de l'article premier.

de trouver le meilleur moyen de retaper la société capitaliste, mais des meilleurs moyens à employer pour lui substituer une société composée non plus d'esclaves et de salariés, ce qui est tout comme, mais d'hommes libres. C'est donc en réalité la Révolution qui est le but pour tous : mais quel est le meilleur moyen pour arriver promptement à cette Révolution salvatrice ?

C'est ce que nous nous proposons d'examiner ici.

Deux tendances, deux tactiques, toujours les mêmes, s'offrent à la classe ouvrière en lutte pour son émancipation. Les deux tendances qui ont divisé jadis les travailleurs groupés dans l'*Internationale* se font jour et malheureusement encore, sous l'influence de politiciens intéressés, risquent de les diviser à nouveau.

Les travailleurs doivent-ils, pour aboutir à la Révolution, se servir du pouvoir central Etat, et cette tactique est-elle susceptible d'aboutir à la Révolution ? ou bien doivent-ils poursuivre leur émancipation par une action directe contre la classe capitaliste et l'Etat bourgeois et ce au moyen de leurs propres force et de celle que leur fournit leurs groupements ?

Telle est en réalité la question qui se pose actuellement et qui passionne à juste titre dans les organisations ouvrières sous les appellations plutôt impropres de « syndicalisme réformiste » et de « syndicalisme révolutionnaire ».

Car qu'on veuille l'avouer ou non, que l'on cherche à le nier dans certains milieux plus politiques qu'ouvriers, la question est là, rien que là, et c'est cette importante question que je voudrais envisager plus particulièrement dans le présent travail.

Je ne discuterai pas, cela va sans dire la question « réforme » en elle-même, encore que certaines réformes ou prétendues telles ont beaucoup plus pour but d'assurer et de prolonger l'existence de la société capitaliste — et les exemples sont nombreux — que d'apporter une amélioration réelle au sort de la classe ouvrière. Ce n'est bien souvent, que pour faire durer sa domination que la bourgeoisie

« accorde » de temps à autre quelques vagues satisfactions aux travailleurs, et nous n'avons pas dans ce cas à lui en tenir compte.

Il reste bien entendu que ceux qui sont obligés de travailler pour un salaire, de louer leur force travail, préfèrent le faire, obligés qu'ils y sont, dans les meilleures conditions possibles et ne sont pas opposés par conséquent à une amélioration, si faible soit-elle de leur sort, pourvu qu'elle soit réelle, tangible.

Mais où, comme nous le disons plus haut, la question se pose, telle qu'elle doit être posée, c'est lorsqu'il s'agit de savoir si les travailleurs doivent poursuivre les améliorations immédiatement réalisables par l'action directe contre le patronat, ou s'ils doivent attendre ces améliorations du pouvoir central Etat sous la forme de « lois ouvrières », de décrets et par une participation chaque jour plus active à la besogne gouvernementale.

Aura-t-on recours à l'Etat, réclamera-t-on le vote et l'application de lois dites « ouvrières » ou exigera-t-on une amélioration immédiate en traitant de puissance à puissance avec le patronat ? Telle est, je le répète, l'importante question qui, au fond, divise une partie des travailleurs et les syndicats ouvriers en « réformistes » et en « révolutionnaires » alors même qu'ils sont dans bien des cas les deux à la fois, si l'on entend par réforme une amélioration du sort des travailleurs n'ayant pas pour but unique de prolonger la société capitaliste.

Je n'étonnerais personne en disant que la participation de certain socialiste — ou prétendu tel — au pouvoir bourgeois a précipité la question et l'a rendue en quelque sorte plus âpre, plus violente.

L'arrivée de M. Millerand au pouvoir — il faut le dire — a été pour beaucoup dans la crise actuelle, et a été pour certains syndicalistes le début de leur évolution vers l'Etatisme. La corruption qu'engendre le pouvoir n'y a pas été pour peu de chose, parce que reçus dans les antichambres de ministères (1) certains syndicaux se sont figurés que

(1) Notamment certains Grève-Généralistes enragés pour qui la Grève Générale est devenue depuis, comme pour M. Millerand, une utopie.

l'émancipation des travailleurs avait fait un pas, et c'est de ce jour que le mouvement qui semblait, avant cette époque(1), fortement orienté vers l'action révolutionnaire a subi un temps d'arrêt qui a aujourd'hui son plein effet dans la scission qui menace de se produire entre les partisans des deux méthodes syndicales et qui sera évitée si chacun consent à discuter loyalement.

M. Millerand lui-même avait, sous l'influence d'un bourgeois et d'un politicien habile, M. Waldeck-Rousseau, subi une rapide évolution dans sa conception du syndicalisme puisque dit M. Sorel : (2) « Millerand a jadis défendu les syndicats qui ne s'étaient pas conformés à la loi du 21 mars 1884 ». Cette conception du syndicalisme d'Etat, contre laquelle nous nous efforcerons toujours de mettre en garde nos camarades travailleurs, a en réalité pour père M. Waldeck-Rousseau, ce protecteur né de la classe capitaliste. Quoi qu'ayant la grande habileté de ne jamais prononcer le mot tous ses discours, soit au sujet du vote de la loi de 1884 sur les syndicats, soit sous son récent ministère au sujet des questions ouvrières (3) sont fortement empreints de cet esprit général : mettre les syndicats ouvriers sous la dépendance de l'Etat bourgeois.

C'est l'entente entre le capital et le travail, — qu'avaient mis en tête de leur journal les chefs du mouvement « jaune », — la collaboration des classes, une « ère de rapports cordiaux entre patrons et ouvriers » qui devait résulter de la loi sur les syndicats. Reconnaissons que la prédiction de M. Waldeck-Rousseau ne s'est pas précisément réalisée et que malgré la loi, les syndicats sont restés jusqu'à ce jour — du moins pour la majeure partie — ce qu'ils ne doivent pas cesser d'être sous peine de perdre à nos yeux leur principale utilité, des groupes d'opposition irréductibles contre l'avidité capitaliste et contre l'Etat bourgeois.

(1) Au retour et à partir du Congrès de Londres (1896) surtout.

(2) *L'Avenir Socialiste des Syndicats* par G. Sorel page 79.

(3) *Questions Sociales* par Waldeck-Rousseau.

La grande habileté de M. Waldeck-Rousseau a surtout été, quand l'occasion s'en est présentée, d'appeler au pouvoir, pour mettre en application ses propres théories sur l'entente entre le capital et le travail, un de ces soi-disant socialistes en qui les travailleurs, encore trop peu éduqués, ont mis tous leurs espoirs. M. Millerand est entré entièrement dans les vues de celui qui l'avait subitement élevé au pouvoir et de nouvelles tentatives ont été faites pour ramener les syndicats dans la voie où l'auteur de la loi de 1884 avait espéré les voir s'engager.

Mais, se rendant compte que la loi de 1884, soit qu'elle fût incomplète ou imparfaite — au point de vue bourgeois s'entend — n'avait pas donné ce que l'on attendait pour l'entente rêvée entre « le capital et le travail », l'on inaugura toute une série de lois, de décrets ayant pour but de réaliser le plan tracé jadis et qui n'avait pas réussi.

M. Waldeck-Rousseau est, on le sait, un juriste habile, et c'est en juriste précisément qu'il a rêvé de voir solutionner tous les conflits entre le capital et le travail. Aussitôt qu'un conflit serait sur le point d'éclater, soit dans une usine, soit dans une industrie, il serait déféré à une espèce de tribunal mixte composé d'ouvriers et de patrons qui jugerait en dernier ressort, et pour les malheureux qui n'accepteraient pas la sentence ainsi rendue, l'amende et la prison leur enlèverait toute idée de révolte.

Tel était l'esprit de la loi sur « l'arbitrage en cas de grève » dont il fut question un moment de gratifier la classe ouvrière, et qui dort encore vraisemblablement dans quelque carton de la Chambre ou du Sénat.

Cela pouvait peut-être arranger les affaires des capitalistes, mais nous travailleurs, nous préférons garder la liberté de refuser notre force-travail quand bon nous semble.

La grève, quoi qu'on en puisse dire, et malgré qu'elle soit parfois pour les travailleurs une arme dangereuse à manier, reste la meilleure épée de Damoclès continuellement suspendue au-dessus de la tête des exploités par trop inhumains et le meilleur facteur du progrès dont puisse encore se servir la classe ouvrière.

Et ce n'est pas tout; on tenta de créer tout un faisceau d'organismes ayant pour but de réaliser le plan jadis imaginé — habilement, je le reconnais — par M. Waldeck-Rousseau et l'on réorganisa, sur de nouvelles bases, le « Conseil supérieur du travail », les « conseils départementaux du travail »; les « conseils du travail » furent créés, les commissions mixtes tentées, etc., etc., et tous ces organismes n'ont, en définitive, pas d'autre but que de détourner le mouvement syndical de son action révolutionnaire en l'adaptant au pouvoir central Etat.

La tactique, avouons-le, était habile, car elle avait encore pour but d'absorber les principaux militants du syndicalisme dont l'on comptait se servir comme tampons entre le patronat et les travailleurs. Chaque militant de quelque valeur aurait eu sa petite place dans l'un des conseils supérieurs ou inférieurs, le tour était joué et le mouvement détourné de son but.

Les travailleurs heureusement ont vu clair et ont rejeté le cadeau. (Congrès de Lyon 1901, confirmé à Montpellier en 1902.)

Tel est l'esprit général de la tentative que nous signalons ici et déjà signalée par ailleurs, comme nous le verrons plus loin.

..

Mais, se refuser à « collaborer » avec les patrons, à avoir recours en tout et pour tout à l'Etat, ne signifie pas que nous nous confinons dans une contemplation passive, et que nous attendions un messie quelconque.

A cette tactique qui consiste à faire trancher les conflits entre exploités et exploités par des commissions mixtes — conseils du travail — à faire préparer des lois ou des décrets par des commissions non moins mixtes — conseil supérieur du travail — à en surveiller l'application — commissions départementales — etc., etc., ou encore à avoir recours au pouvoir central pour nommer des commissions d'arbitrage comme lors de la grève générale des mineurs ou comme lors de la grève du Creusot, nous opposons l'action directe du prolétariat en dehors de toute ingérence officielle ou semi-officielle, action qui prend fin lorsque le litige qui l'a provoquée est solutionné.

A l'action interne au sein du pouvoir bourgeois, à la participation au pouvoir forcément anti-révolutionnaire, nous préférons l'action externe *sur* le pouvoir, action virile de propagande, toujours révolutionnaire celle-là, exempte de continuelles compromissions. Action qui ne quémande pas, ni ne consiste à fabriquer de nouvelles chaînes, mais qui impose la volonté des travailleurs. A l'action de pénétration *dans* le pouvoir, nous opposons l'action *sur* le pouvoir, ce qui n'est pas précisément la même chose.

L'histoire des luttes ouvrières de ces derniers temps va nous fournir des exemples autant que nous en voudrons.

Tout le monde — par la presse — connaît aujourd'hui les revendications des mineurs. Voici des années qu'elles ont été définitivement formulées pour la première fois. Les propositions de lois ont depuis succédé aux propositions de lois et... les mineurs attendent toujours la limitation de la journée de travail, le minimum de salaire, la fixation et le relèvement de la retraite, (1) etc., etc. Pour faire pression sur le parlement, les mineurs ont fait une grève plus politique qu'économique, la grève a duré plus d'un mois et à la suite d'arbitrages gouvernementaux — les arbitres étaient désignés par le gouvernement — les mineurs sont retournés à la mine plus misérables qu'ils n'en étaient sortis et n'ayant guère obtenu que de vagues promesses qui, du reste, n'ont pas été tenues. Les projets de lois dont ils réclamaient le vote dorment par là dans quelques dossiers de la Chambre et du Sénat. L'intervention de l'Etat n'a pas profité aux mineurs.

Veut-on un exemple d'un autre ordre d'idée ? Prenons la loi Millerand-Colliard — la plus grande réforme du siècle ! — sur la limitation du travail des femmes et des enfants.

La journée de travail pour ces deux catégories d'exploités était, avant le vote de la nouvelle loi, fixée à 10 heures, mais n'était observée nulle part

(1) Une somme de 1 million a été dernièrement votée pour améliorer les retraites de 160.000 mineurs, c'est une dérision.

ou à peu près, l'inspection étant rendue impossible. La nouvelle loi essaie d'y mettre ordre et voici comment.

Dans tous les ateliers, chantiers ou usines à personnel mixte, hommes, femmes et enfants ou l'un de ces deux derniers seulement, la journée était relevée et fixée à 11 heures, ramenée à 10 h. 1/2 deux ans après, puis fixée à 10 heures à partir de 1904.

Le résultat ne s'est pas fait attendre et avant même que la loi ait son plein effet, elle s'est retournée contre ceux-là même au profit de qui elle était sensée être faite.

Dans certains ateliers les patrons se sont empressés de renvoyer les jeunes gens de moins de 18 ans pour pouvoir faire travailler les adultes le nombre d'heures qu'il leur plairait. Dans d'autres — et les nombreuses grèves qui ont eu lieu à ce sujet en font foi — la diminution du temps de travail a provoqué une diminution de salaire. Enfin dans certains ateliers, les patrons ont licencié leur personnel féminin et ont donné le travail à faire à domicile. Là, pas de contrôle et l'ouvrière qui travaillait jadis 10 heures à l'atelier, travaille maintenant 14 ou 15 heures « à domicile » et souvent pour un salaire moindre, car personne n'ignore aujourd'hui que le travail à domicile est le meilleur facteur de la diminution du salaire féminin. Je pourrais encore citer d'autres cas — le travail emporté à domicile après les dix heures d'atelier — mais ceux-là, je crois, suffiront.

Tels ont été les résultats, — dans bien des cas une aggravation du sort des intéressés — de la loi sur la durée du travail des femmes et des enfants dans l'industrie.

La législation dite « ouvrière » que nous promettent les partisans du réformisme par le canal Etat, nous en assurerait bien d'autres de ce genre.

Dans un autre ordre d'idées je voudrais examiner sommairement les travaux de la dernière session du Conseil supérieur du travail et en particulier le rapport sur l'apprentissage, malheureusement, pour le faire consciencieusement, cela m'entraînerait trop loin. Il me suffira d'en signaler les grands points que voici :

a) *Généralisation des contrats écrits d'apprentissage.* — Ce qui aurait pour résultat de rallonger le temps d'apprentissage au profit des patrons à une époque où les progrès du machinisme rendent de plus en plus inutiles de longs apprentissages.

b) *Surveillance de l'apprentissage.* — C'est-à-dire nouvelle série d'inspecteurs dans l'impossibilité de pouvoir se rendre un compte exact du degré de capacité du jeune apprenti. Retour aux usages des anciennes corporations, mise en tutelle jusqu'à l'âge de 18 ans, etc., etc.

c) *Examen et certificat d'instruction professionnelle.* — C'est-à-dire impossibilité absolue pour le jeune homme moins intelligent, moins apte et qui n'aura pas satisfait à l'examen, de trouver du travail, le certificat pouvant être une base pour le patron, mais d'une utilité nulle pour le jeune ouvrier.

d) *Réduction du nombre des apprentis.* — Par conséquent recrudescence de l'égoïsme professionnel. Rétablissement des corporations fermées de l'ancien régime. Condamnation à une vie de misère d'un certain nombre de prolétaires ainsi mis dans l'impossibilité d'apprendre un métier. Création d'une nouvelle classe d'éternels sans-travail, de sans-métiers au profit de privilégiés. Création d'une classe intermédiaire de prolétaires, etc., etc.

Et tout cela codifié, réglementé, imposé. Les employeurs pourraient peut-être y trouver profit, mais nous ne voyons pas ce que la classe ouvrière pourrait en retirer.

Tel est le travail auquel, sincèrement, je n'en doute pas, croyant être utiles à leurs camarades, des travailleurs ont « collaboré » au sein du Conseil supérieur du travail. Que la bourgeoisie, que les capitalistes y trouvent leur compte, c'est certain, mais dans l'état actuel de la production, à une époque de machinisme aussi intensif, la question de l'apprentissage ainsi résolue ne peut être d'aucune utilité pour les travailleurs.

De plus, c'est peut-être rendre la société capitaliste plus forte, plus puissante, mais ce n'est pas faire œuvre de révolutionnaire, voire même de socialiste que de la renforcer au profit du patronat.

Je ne parlerai pas des autres « projets » soumis ou étudiés par le « Conseil supérieur du travail »,

mais je ne sache pas qu'aucun d'eux ait été profitable en quoi que ce soit, ou ait fait avancer d'un pas la classe ouvrière vers son émancipation.

Mais si nous nions l'action prétendue réformiste étatiste, — car ce n'est là en réalité, nous le répétons, qu'une action de conservation — cela ne veut pas dire cependant, comme des adversaires intéressés veulent et ne cessent de l'insinuer, que nous soyons — par principe — opposés à toute réforme et qu'en attendant « La Révolution » nous nous croisions les bras et refusions de combattre. Ah! que non, bien au contraire, nous nous efforçons par une action incessante d'arracher à nos exploiters tout ce que nous pouvons, et si nous voulons aussi des réformes, nous exigeons qu'elles soient tangibles et qu'elles ne viennent pas un jour se retourner contre nous-mêmes, nous les conquérons celles-là par notre action directe sur le patronat, car nous savons que si nous sommes capables de les imposer, nous saurons aussi les maintenir.

Il est faux de dire et d'écrire comme le colportent à plaisir certains adversaires de l'action directe, que nous sommes les artisans du « tout ou rien », que nous ne croyons qu'à la « seule efficacité des procédés violents — dont certes nous ne nions pas l'utilité parfois — en condamnant tous les autres moyens comme illusoire ». Cela est faux, ils ne l'ignorent pas, mais leur démagogie exige de nous prêter des idées qu'ils dénaturent ou qu'ils savent pertinemment ne pas être les nôtres.

Poursuivre la diminution des heures de travail par une action directe sur le patronat au lieu de l'attendre d'une loi ne veut pas dire que l'on est contre la diminution des heures de travail.

Se refuser à « collaborer » et à renforcer l'Etat bourgeois dans les Conseils supérieurs ou inférieurs du travail ne veut pas dire que nous ne cherchions pas à obtenir une meilleure hygiène dans nos ateliers, qui ne sont trop souvent, en même temps que des bagnes, que des foyers de tuberculose et autres maladies.

Ne rien attendre des pouvoirs publics n'implique

aucunement que nous ne sommes pas décidés à tout exiger du patronat.

Se refuser à renforcer le pouvoir central n'implique pas que l'on abandonne la moindre parcelle de ce qui est véritablement conquérable ! Nous opposons une tactique vraiment révolutionnaire et socialiste que nous croyons de beaucoup préférable à une autre que nous jugeons pernicieuse et nous disons :

Ou les travailleurs sont capables par leurs propres forces d'en imposer au patronat, ou c'est le pouvoir central Etat qui doit, par les moyens coercitifs dont il dispose, imposer au patronat les volontés des travailleurs. Mais alors disons-nous : Si les travailleurs sont capables de forcer l'Etat à imposer aux capitalistes leurs volontés, à quoi bon passer par la filière Etat, et ne pas les imposer soi-même ? Et nous arrivons à cette constatation que l'organisation, dans la société actuelle, des travailleurs en syndicats ouvriers n'a pas de raison d'être que s'ils poursuivent leur émancipation par leur seule force et qu'il y a inutilité absolue, superfétation, qu'il y a même et surtout danger pour les syndicats à s'adresser dans n'importe quelle circonstance à l'Etat.

Et nous attendons et attendrons sans doute encore longtemps que l'on nous prouve le contraire.

Mais le mieux est encore, croyons-nous, de donner des exemple.

Veut-on maintenant des « réformes » tangibles, certaines, qui ne se retourneront pas contre ceux qui les ont obtenues par l'action directe ?

A Marseille, cela est récent, les ouvriers des docks réclamaient la journée de 9 heures avec un minimum de salaire de 6 francs. Les travaux des dockers peuvent être facilement assimilables à un service public, — on l'a vu du reste par les perturbations qu'avaient produit leur précédente grève. S'appuyant sur ce fait ils auraient pu, eux aussi, réclamer, comme les mineurs, le vote d'une loi limitant à 9 heures la journée de travail. Au lieu de cela ils se sont adressés à leurs employeurs

et leur ont signifié — par l'organe de leur syndicat — qu'ils n'entendaient plus travailler que 9 heures et qu'ils exigeaient un minimum fixe de salaire — je passe d'autres revendications de détail qui avaient cependant leur importance.

Bien entendu, à cette demande impérative les employeurs se sont cabrés et ont essayé de résister, des menaces de renvois et autres ont été faites, la formation d'un syndicat « jaune » a été tentée inutilement etc., etc.

Les dockers marseillais bien décidés à arriver à leurs fins ne bronchèrent pas devant les menaces, sachant que leurs employeurs avaient besoin d'eux, ils se présentaient au chantier chaque matin, et tant qu'ils n'obtinrent pas satisfaction, le travail fut partout cessé à la demi-journée de midi. Les patrons tentèrent tout pour les amener à contrition mais inutilement; c'est tout ou rien qu'exigèrent les dockers, 9 heures de travail et minimum de salaire.

Après 6 semaines de cette attitude énergique les patrons capitulaient et faisaient droit à toutes les revendications des dockers.

Nous le demandons ici à tous les exploités, comparez cette tactique de l'action directe, à celle des mineurs qui consiste à attendre d'une loi la fixation de la durée de travail, et dites nous si elle n'est pas la meilleure et plus profitable aux travailleurs que celle qui consiste à attendre éternellement une loi sur la durée du travail et la fixation « légale » d'un minimum de salaire.

Autre exemple. A Cette, ce fut encore mieux : par une action énergique — révolutionnaire même — en peu de temps, les dockers là aussi amenèrent leurs employeurs à capituler, et aujourd'hui à Cette la journée de travail est de 8 heures pour un salaire minimum de 8 fr.

Voici des faits qui ne sont pas inventés pour les besoins de la cause que nous défendons. Qu'en pensent les détracteurs de l'action directe. Qu'ils la comparent par exemple à la manière dont a été solutionnée l'importante grève du Creusot, il y a 4 ans, où un arbitrage tout ce qu'il y a de plus officiel, a renvoyé les travailleurs à l'usine sans leur accorder la moindre parcelle — sur le papier peut-être, mais

en réalité rien, je le liens des intéressés eux-mêmes — de leurs revendications.

Le seul résultat a été la formation d'un syndicat jaune suivant l'idéal de M. Waldeck-Rousseau et depuis ce jour Le Creusot est devenu une citadelle imprenable pour le socialisme et pour la Révolution.

Je pourrais multiplier les exemples, l'histoire des luttes ouvrières en est pleine; mais à quoi bon, puisqu'il n'est pire sourd que celui qui se refuse à entendre.

* *

Si, comme on vient de le voir l'action directe est véritablement efficace, l'autre action est par contre pleine de dangers, dont le moindre ne serait pas dans tout ce réseau d'organismes, qui s'ils étaient acceptés par les syndicats ouvriers les mettraient à jamais sous la dépendance de l'Etat.

J'ai cité des faits en ce qui concerne les « Conseils du Travail » et le « Conseil supérieur du Travail », mais ce n'est pas tout. D'autres « projets » sont en suspens, dont la classe ouvrière aura à se garder. Le projet d'arbitrage en cas de grève est de ce nombre et il fait partie de ce réseau de lois qui doivent amener « la paix sociale », au profit des exploités s'entend.

Du même esprit est cet autre projet qui sous prétexte d'assurer « la capacité civile et commerciale aux syndicats » préparait en réalité leur ruine ou les obligerait à s'abstenir à jamais de toute action révolutionnaire.

Comme on le voit, le danger — nous ne saurions trop le répéter, est grand — et doit être envisagé sérieusement et mûrement examiné par la classe ouvrière.

* *

Au reste, et nous croyons indispensable de le démontrer, nous ne sommes pas le premier à avoir entrevu ce danger; d'autres bien avant nous ont poussé le même cri d'alarme et ont compris combien il pouvait être dangereux de laisser absorber l'organisation syndicale par l'Etat bourgeois.

Dans une intéressante et importante brochure parce il y a déjà plus de deux ans, M. G. Sorel mettait en garde les syndicats contre cette tentative d'absorption par l'État(1). L'auteur est un fanatique du marxisme et c'est en se prévalant des doctrines de Marx qu'il va nous montrer le danger.

« La pensée de Marx, écrit M. Sorel (2), ne peut-être douteuse, la transformation doit se faire par un mécanisme intérieur ; *c'est dans le sein du prolétariat, c'est au moyen de ses ressources propres, que doit se créer le droit nouveau.* ».

Nous n'avons jamais voulu dire autre chose lorsque nous avons dit ou écrit que l'organisation syndicale doit rester et lutter sur son propre terrain, sans se laisser absorber en aucune façon par l'État, mais au contraire en hâter sa dissolution et être l'artisan de la transformation sociale. Et, chose qui ne manque pas d'imprévu ce sont alors de prétendus marxistes qui nous reprochent, à nous, notre sectarisme ou une fausse compréhension du mouvement.

Dans une autre étude (3) aussi fort intéressante où il passe en revue les différentes méthodes du syndicalisme, après en avoir exposé les différentes tactiques M. Sorel écrit à propos des syndicaux nouvelle méthode :

« Il ne faut pas s'étonner s'il existe un troisième type syndical, constitué sur le modèle des corps politiques existants : le syndicat devient une chambre industrielle officieuse, exerçant une juridiction locale sur le travail et en partie reconnue par les pouvoirs publics ; on pourrait dire qu'elle aspire à devenir une municipalité de métier ».

Mais passons et revenons au précédent ouvrage de M. Sorel, qui cette fois (4) va préciser très for-

(1) *L'Avenir socialiste des syndicats.*

(2) Page 27.

(3) *Qu'est-ce qu'un Syndicat ? Pages libres N° 116.*

(4) Op. cit. préface XII et XIII.

tement le danger et en dévoiler le but que beaucoup se refusent encore à voir.

« Depuis longtemps, une fraction importante du parti républicain, cherche à diriger les ouvriers, à faire des syndicats ce que l'Empire avait voulu faire des sociétés de secours mutuels : des auxiliaires du gouvernement. Je n'ai pas besoin de rappeler la rupture qui se produisit en 1880 au Havre, les incidents auxquels est mêlé le nom de M. Barberet. Nul ne saurait douter qu'en 1884, M. Waldeck-Rousseau n'ait voulu organiser le travail sous le contrôle de son administration.

« *L'Office du Travail* n'a pas été créé dans un autre but que d'attirer les syndicats qui se déliaient du bureau de M. Barberet, placé au ministère de l'Intérieur. Il se peut qu'en appelant Millerand au ministère M. Waldeck-Rousseau ait voulu continuer et développer sa politique de 1884. Voilà le danger. »

Voilà aussi qui est net et qui confirme amplement les craintes que nous exprimions plus haut. Mais, poursuivons et voyons avec M. Sorel par quels moyens nos néo-socialistes entendent enrayer l'essor révolutionnaire des syndicats.

« La question de principe (1) ne me paraît pouvoir faire de doute : réduire les syndicats à n'être que des sociétés de résistance, c'est opposer une barrière formidable au développement du prolétariat ; c'est le livrer à l'influence prépondérante des démagogues bourgeois ; c'est l'empêcher d'élaborer conformément à sa manière propre de vivre, les principes nouveaux du droit ; c'est en un mot, lui refuser la possibilité de devenir une classe *pour lui-même* ».

Enfin nous ne saurions mieux faire que de donner la conclusion de la préface du travail de M. Sorel, car elle pourrait être aussi la nôtre :

« Il n'y aura aucun danger tant que les organisations resteront intactes ; malheureusement elles sont bien menacées ; le gouvernement de défense républicaine s'efforce de détruire le mouvement syndical socialiste aux applaudissements de nouveaux socialiste. L'avenir des classes ouvrières est entre les mains des syndiqués ; qu'ils réfléchissent mûrement à la grande responsabilité qui pèse sur eux. »

(1) Op. cit. page 35-36.

« Travailleurs, croyez en l'expérience d'un camarade qui n'a rien à vous demander et qui a vu de trop près les hommes pour se laisser prendre aux fantasmagories ; occupez-vous de vos affaires ; organisez vos syndicats ; fédérez-vous entre gens d'un même pays pour discuter des questions pratiques, et laissez les politiciens s'injurier leur soûl. Vous ferez ainsi du bon socialisme. » (1)

Nous n'ajouterons rien à cette citation du travail de M. Sorel, elle est trop conforme à nos vues, elle exprime et résume trop bien le présent travail pour que nous ayons besoin de la commenter.

Mais M. Sorel n'est pas seul — et dans ce cas il pourrait être accusé lui aussi de parti pris — à montrer le danger que nous nous efforçons de signaler, et c'est un autre socialiste, M. Hubert Lagardelle qui va, avec nous, et M. Sorel, venir confirmer une fois de plus les dangers que font courir au mouvement syndical ceux qui s'inspirent de cette tactique néo-socialiste.

Voici ce qu'écrit à ce sujet le Directeur du *Mouvement Socialiste* (2).

Le socialisme d'Etat tend, au contraire, à développer le champ d'action des rouages mêmes de la société présente, et non à lui substituer des organismes nouveaux, de formation ouvrière.

De ce point de vue, le ministérialisme fausse l'esprit des masses. Il déplace le centre de gravité de leur action ; il enlève au prolétariat toute confiance en lui-même, lui fait tout espérer de l'action providentielle de l'Etat, et l'intéresse seulement au maintien ou au renversement du personnel gouvernemental. Autant le socialisme révolutionnaire est une doctrine de combat et d'énergie, n'attendant rien que des efforts conscients du prolétariat lui-même, autant le socialisme d'Etat est un principe de lassitude et de faiblesse, espérant réaliser par l'intervention extérieure du pouvoir ce que l'action personnelle ne peut atteindre. Le premier doit se développer dans les pays à large et pleine vie industrielle ; le second est le produit de nations en décadence économique, de peuples anémiés et vieilliss.

..... Le mot d'ordre de tous les socialistes soucieux de maintenir intangible la vertu révolutionnaire des institutions autonomes du prolétariat contre les

(1) Op. cit. préface page XIX.

(2) Pages libres 12 avril 1902.

débordements du socialisme d'Etat, c'est encore la vieille parole de « L'Internationale » : *L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.*

Voilà encore qui est net, et nous nous garderons bien d'y ajouter nos réflexions personnelles qui pourraient en affaiblir toute la portée.

Il nous serait facile de citer encore d'autres adversaires de l'ingérence de l'Etat, d'aller puiser des arguments précieux dans les travaux de ces anti-étatistes qui ont nom : Kropotkine, Grave et même H. Spencer (1). Mais nous voulons rester ici sur le terrain purement ouvrier et sur celui des principes et éviter tout ce qui pourrait ressembler à une œuvre de parti déterminé.

C'est un cri d'alarme que nous lançons, c'est parce que nous ne voulons pas voir ruiner en un jour, pour le profit de quelques politiciens ambitieux, l'œuvre de plus de dix années d'efforts du prolétariat que nous essayons de réagir, pendant qu'il en est temps encore, contre une théorie néfaste qui risquerait de détruire, pour longtemps, la puissance révolutionnaire latente au sein du prolétariat économiquement organisé.

∴

Certes, il y aurait encore beaucoup à dire et le sujet, je le sais, est loin d'être épuisé comme cela ; mais il me faut conclure.

Deux tactiques, improprement appelées : syndicalisme réformiste et syndicalisme révolutionnaire sont aujourd'hui en présence. Tôt ou tard, le prolétariat, économiquement organisé, sera appelé à se prononcer.

Ou, laisser absorber le mouvement syndical par l'Etat bourgeois, réaliser, par ce moyen, la « paix sociale ! » chère aux capitalistes. Affirmer cette « entente entre le capital et le travail » cette « collaboration des classes » que nos maîtres — et pour cause — appellent de tous leurs vœux. Et, dans ce cas, aller « collaborer » dans les commissions mixtes, dans les conseils du travail, au Conseil supé-

(1) Notamment dans *L'individu contre l'Etat*.

rieur du travail ; attendre des améliorations à notre sort, de lois et de décrets — j'ai tenté d'en démontrer la valeur — préparés par ces divers organismes.

D'autre part, créer une aristocratie syndicale, un prolétariat privilégié (1) de métier, en antagonisme avec l'armée des sans-travail, des sans-métier, qui augmente chaque jour. Diviser ainsi le prolétariat en deux au profit de la bourgeoisie et, par ce moyen, prolonger la société capitaliste ; en un mot, faire œuvre antisocialiste, antirévolutionnaire.

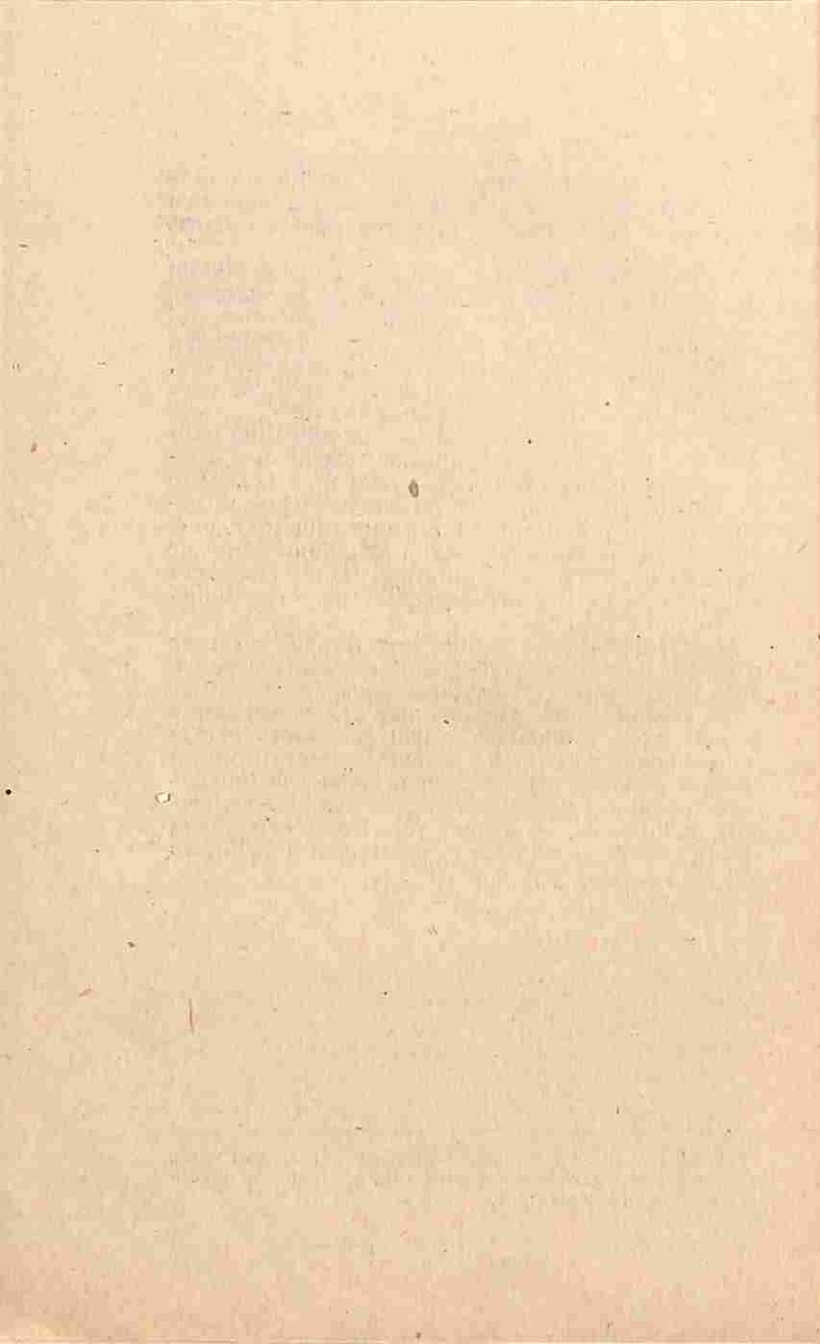
Ou bien se tenir sur le terrain d'opposition irréductible, faire que les syndicats restent des groupes d'opposition en face du patronat et de la société capitaliste, sans jamais les laisser absorber. Organiser les travailleurs, les rendre, chaque jour, plus conscients, en leur apprenant à ne compter que sur eux-mêmes. Préparer l'union de toutes les forces ouvrières, sans distinction, contre la classe bourgeoise toute entière.

Pour cela, il faut éviter que le prolétariat ne passe de la forme *d'oppression économique patronale* dans la forme *d'oppression économique étatique*.

En résumé, nous voulons que les bénéficiaires actuels de la production soient remplacés par la *communauté toute entière* organisée pour produire et pour répartir ; et que, débarrassée de tous les parasites qui l'exploitent : ministres, prêtres, soldats, politiciens, s'instaure sur les débris de la vieille société, la société vraiment libre et égalitaire que sera *La société communiste*.

FIN

(1) Les travaux du Conseil supérieur du travail sont typiques à cet égard et c'est pour cela que j'ai cru devoir m'y arrêter si longuement.



BIBLIOGRAPHIE

- L'Avenir socialiste des syndicats*, par G. SOREL. Une forte brochure, 1 fr., chez G. Jacques, 1, rue Casimir-Delavigne.
- Réformes ou Révolution*, par le groupe des E. S. R. I. 1 broch. 0 fr. 15, aux *Temps Nouveaux*, 4, r. Broca.
- Grève générale Réformiste et Grève générale Révolutionnaire*, par le Comité de la Grève générale, 1 broch., 0 fr. 10, Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'Eau.
- Les syndicats et la Révolution*, par L. NIEL, 1 broch. 0 fr. 15, franco, aux *Temps Nouveaux*, 4, r. Broca.
- Questions sociales*, par WALDECK-ROUSSEAU, 1 vol. 3 fr. 50, librairie Fasquelle, 11, rue de Grenelle.
- Le Machinisme*, par J. GRAVE, 1 broch. 0 fr. 15, franco, aux *Temps Nouveaux*, 4, rue Broca.
- L'Individu contre l'Etat*, par H. SPENCER, 1 vol. 2 fr. 50, chez Alcan, éditeur, boul. Saint-Germain.
- Apprentissage*, rapport de la Commission permanente du Conseil supérieur du Travail, par E. BRIAT, Imprimerie nationale.
- Les Temps Nouveaux*. 4, rue Broca, Paris. Abonnement, 6 fr. par an.
- La Voix du Peuple*, 3, rue du Château-d'Eau, Paris. Abonnement, 6 fr. par an.
- L'Action directe*, 21, passage Maurice, Paris. Abonnement, 2 fr. par an.
- Pages libres*, 8, rue de la Sorbonne. Abonnement, 8 fr. par an.
- L'Œuvre nouvelle*, 52, rue Gay-Lussac, Paris. Abonnement, 6 fr. par an.
- Le Mouvement socialiste*, 10, rue Monsieur-le-Prince, Paris. Abonnement, 12 fr. par an.

THE HISTORY OF THE

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

PETITE BIBLIOTHÈQUE D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES

<i>Les Conditions du travail chez les ouvriers en instruments de précision de Paris</i> , par Paul DELESALLE.....	» 15
<i>Aux Travailleurs. — La Grève!</i>	» 10
<i>L'Action syndicale et les Anarchistes</i>	» 10
<i>Les Syndicats et la Révolution</i> , par L. NIEL	» 10
<i>Les Deux Méthodes du Syndicalisme</i> , par P. DELESALLE	» 10

PUBLICATIONS DU GROUPE DES E. S. R. I.

<i>Les Anarchistes et les Syndicats</i>	» 20
<i>Le Rôle et les formes de la propagande socialiste</i> , par P. LAVROFF	» 15
<i>La Commune de Paris et la notion de l'État</i> , par Michel BAKOUNINE	» 10 franco » 15
<i>Anarchie et Communisme</i> , par CAFIERO	» 10 — » 15
<i>Les Endormeurs</i> , par Michel BAKOUNINE	» 10 — » 15
<i>La Grève générale</i>	» 10 — » 15

Petite Bibliothèque Révolutionnaire

<i>Anarchie</i> , par André GIRARD	» 05
<i>Aux Anarchistes qui s'ignorent!</i> , par Ch. ALERT	» 05
<i>Science et Divinité</i> , par André TRESFAUT	» 05
Le 100 franco 2 fr. 60	

CHANSONS

<i>La Carmagnole avec les couplets de 1793, 1869, 1883, etc.</i>	» 10
<i>L'Internationale, Crepez-moi la Sacoche, Le Politicien</i> , de E. POTTIER	» 40
<i>Ouvrier, prends la machine, Qui m'aime me suive. Les Briseurs d'images.</i>	» 10
<i>La Chanson du Gars, A la Caserne, Viv'ment, brav' Ouvrier, etc.</i>	» 10
<i>J' n'aime pas les Sergots, Heureux temps, Le Drapeau rouge</i>	» 10
<i>Le Réveil, La chanson du Linceul</i> ..	» 10
<i>Hymne révolutionnaire espagnol, Debout! frères de misère, Les Affranchis</i>	» 10
<i>La Marianne, Pendeurs et Pendus, Fraternité</i>	» 10
<i>Le Chant des Révoltés, Paix et Guerre, Le Chant du Pain</i> ..	» 10
<i>Le Père Peinard, Harmonie, Quand viendra-t-elle?</i>	» 10
<i>Bonhomme en sa maison, Hymne Anarchiste</i>	» 10
<i>L'Or, poésie révolutionnaire</i>	» 10

ALMANACH de la RÉVOLUTION pour 1902 et 1903

Avec une couverture en couleurs par ROUBILLE et M. LUCE et des articles de E. RECLUS, P. KROPOTKINE, J. GRAVE, DESCAVES, LEYRET, YVETOT, LATAPIE, DELESALLE, etc. Nombreux dessins, chaque franco	» 30
---	------